

Saint-Julien-en-Beauchêne (05), où des associations voudraient créer une zone blanche «sans ondes».



Y. FOREIX/MAXPPP

Alors que les études scientifiques rassurantes s'accumulent à propos de l'innocuité des ondes de téléphonie mobile et du Wi-Fi, des associations tiennent un discours alarmiste, au risque d'amener les pouvoirs publics à adopter des mesures de protection aussi coûteuses qu'inutiles.

ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES

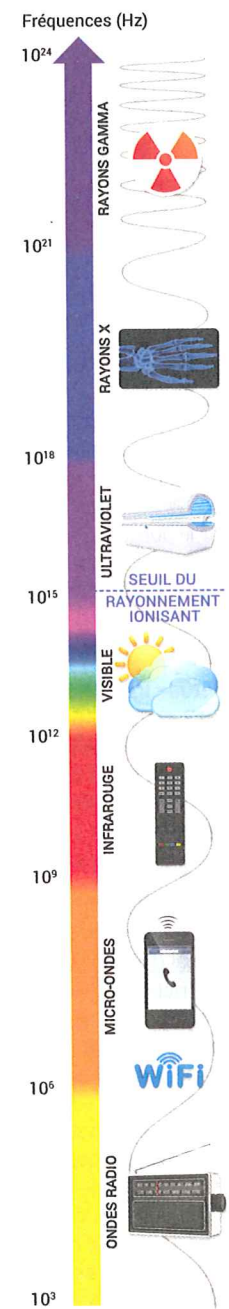
Le jeu trouble des associations

ONDES ET RAYONNEMENTS

De quoi parle-t-on ?

Schématiquement, le spectre des ondes électromagnétiques va des rayons X et rayons gamma (très petites longueurs d'onde, très hautes fréquences, beaucoup d'énergie) aux ondes radios et aux micro-ondes des portables (longueur d'ondes de l'ordre du micromètre, basses fréquences, faible énergie). Les rayonnements assez forts pour arracher un électron à un atome sont dits «ionisants». Ils pénètrent dans le corps et peuvent endommager l'ADN. Les fréquences des ondes des portables, des antennes-relais ou du

Wi-Fi sont environ un milliard de fois plus faibles que le seuil d'ionisation. Un scientifique américain a utilisé une image parlante: assimiler des rayons gamma à des ondes Wi-Fi revient à prendre la chute d'un arbre pour celle d'une feuille morte. À forte puissance, les micro-ondes peuvent échauffer la matière par agitation des molécules. C'est le principe du four à micro-ondes. Là encore, retenir des ordres de grandeur simples: les ondes d'un four sont des milliers de fois plus puissantes que celles d'une borne Wi-Fi ou d'un portable.



Les fréquences des portables, du Wi-Fi ou des antennes-relais sont un milliard de fois plus basses que le seuil de danger, celui des rayons ionisants comme les UV.



B. FENOUIL/REA

ERWAN SEZNEC (ESEZNEC@QUECHOISIR.ORG)

«**O**ndes électromagnétiques, un champ d'incertitudes». Tel était le titre, en octobre 2008, d'un dossier publié par *Que Choisir*. Plus de six ans après, le champ d'incertitudes s'est considérablement réduit. On peut affirmer aujourd'hui, dans l'état actuel des connaissances, que les ondes des téléphones portables, des antennes-relais ou du Wi-Fi ne sont ni plus ni moins dangereuses que les ondes captées par votre poste de radio. Certifier qu'elles provoquent cancer, tumeur, problème de fertilité, malaises, maux de tête, palpitations ou nausées relève de la supercherie. Et pour cause: l'organisme humain ne les perçoit pas. Si une controverse en apparence scientifique subsiste, c'est sous une forme très déséquilibrée. Quelques chercheurs ou médecins seulement à l'échelle de

la planète (Magda Havas, Dominique Belpomme, Olle Johansson, Lennart Hardell...) voient dans les ondes un scandale sanitaire. Ils ne prennent en compte que leurs propres conclusions ou s'appuient sur des études que l'écrasante majorité de la communauté scientifique dénonce, faute de pouvoir les reproduire ou parce qu'elles sont biaisées, à l'image du rapport Bioinitiative (voir encadré, p. 24). Un profond

malentendu s'est hélas creusé entre le discours des chercheurs et ce qu'entend une partie du public. Par souci de rigueur, les scientifiques se refusent à dire que les ondes des portables ne sont absolument pas dangereuses. Personne ne peut exclure, en effet, qu'une étude ne bouleverse un jour l'état tout à fait rassurant des connaissances actuelles. Illustration de ce décalage, le Centre international de recherche sur le cancer (Circ), qui dépend de l'OMS (Organisation mondiale de la santé), a classé en 2011 les ondes parmi les «cancérogènes possibles» (catégorie 2B), au même titre que le café ou les légumes marinés. Cela signifie que les ondes ne sont ni cancérogènes (catégorie 1), ni même cancérogènes probables (2A). La nouvelle était donc plutôt rassurante. Elle est bizarrement devenue, de forum en forum, la preuve qu'il y avait un risque.

Très peu d'électrosensibles

Les portables sauvent pourtant des vies, qu'il s'agisse de randonneurs en détresse ou de personnes âgées victimes d'un malaise. Leur hypothétique dangerosité serait à mettre en balance avec des services innombrables. Les consommateurs ont tranché: le nombre de lignes de portables en service en France correspond à peu près à celui de la population (66 millions). Au-delà des téléphones portables, reste la question des personnes dites «électrosensibles» (atteintes d'électro hyper sensibilité, EHS) qui affirment

percevoir les ondes. Combien sont-elles exactement, impossible de le savoir. Plusieurs indices, néanmoins, laissent penser que leur nombre n'excède pas un ou deux milliers en France, certaines se disant en outre électrosensibles mais sans déclarer de troubles de santé. Une pétition a été lancée en septembre 2012 pour la création de zones blanches sans ondes. Relayée par des forums sur Internet, elle a recueilli seulement 2800 signatures en deux ans. En avril 2014, le collectif Une terre pour les EHS recensait moins d'un millier de personnes se déclarant EHS. Aucun laboratoire pharmaceutique, à notre connaissance, ne travaille sur l'électrosensibilité, qui ne représente visiblement pas un marché d'avenir. Les associations qui parlent au nom des EHS, Priartem (Pour une réglementation des antennes-relais et de la téléphonie mobile), Robin des toits ou Une terre pour les EHS, revendiquent chacune quelques centaines d'adhérents actifs. Elles disent que le nombre de cas va exploser à court terme. Elles le disaient déjà en 2006. Ces associations compensent la faiblesse de leurs rangs par un zèle qui serait admirable s'il n'était pas à sens unique. Les sites Web de Priartem, de Robin des toits ou de Next-up revendiquent un haut niveau d'expertise mais écartent systématiquement les études rassurantes et propagent des contre-vérités flagrantes. Des enfants auraient fait des arrêts cardiaques en Ontario, au Canada,

à cause du Wi-Fi; un bobard. Une antenne-relais aurait provoqué des leucémies à Saint-Cyr-l'École (Yvelines): rumeur démontée par une enquête administrative en 2005. Autre information erronée répétée en boucle, l'électrosensibilité serait un handicap officiellement reconnu en Suède. Ce n'est pas le cas. L'association des électrosensibles de Suède a, certes, adhéré à la Fédération nationale du handicap, mais la Sécurité sociale suédoise ne pensionne pas les EHS. Les autorités sanitaires des pays scandinaves, tout comme l'OMS, admettent la réalité des souffrances des patients mais pas le lien avec les ondes! L'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) faisait le même constat dans son rapport d'experts sur les radiofréquences en 2009. Il n'existe aucun diagnostic précis de la maladie. Les EHS sont les premiers à le dire, leurs symptômes sont multiples: fatigue permanente, maux de tête, irritabilité, insomnie, eczéma, nausées, douleurs articulaires, dépression, vertiges, perte de mémoire, etc. Autant de maux impossibles à relier aux ondes. Les études d'exposition en double aveugle (ni le patient ni le chercheur ne savent si les ondes sont présentes) donnent toutes les mêmes résultats, les électrosensibles ne détectent rien. En revanche, ils décrivent souvent des symptômes lorsqu'ils croient à tort être exposés aux ondes. Les associations compilent sur leurs sites des témoignages de

Les ondes n'inquiètent plus l'immense majorité des chercheurs

CE QUE DIT LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE

Dix années pour se rassurer

2005

Une équipe du King's College de Londres épiluche 31 études portant sur 725 électrosensibles autodiagnostiqués. Dans deux

d'entre elles seulement, certains sujets semblent réagir à la présence de champs électromagnétiques, mais les résultats sont peu probants.

2007

Le rapport « Bioinitiative » mentionne moult études sur la nocivité des ondes. Il est démolé par les autorités sanitaires de tous les pays qui l'examinent. « *Le résumé pour le public est écrit en termes alarmistes et émotionnels et ses arguments n'ont pas de support*

scientifique provenant d'une recherche bien conduite », dénonce le réseau EMF, émanation de la Commission européenne. Il apparaît rapidement que la coordinatrice de Bioinitiative, l'Américaine Cindy Page, vend des dispositifs anti-ondes...

2010

► L'étude Interphone portant sur 13 pays et 6 600 cas de tumeurs cérébrales n'établit aucun lien entre ces dernières et le portable, après dix ans d'usage régulier.

► L'unité pathologies professionnelles de l'hôpital Cochin (Paris), dirigée par Dominique Choudat, ne trouve aucun lien entre les symptômes de l'électrosensibilité et les ondes.

2013

► Des chercheurs de l'Ineris (Institut national de l'environnement industriel et des risques) et de l'université d'Amiens ne trouvent « aucune modification des paramètres de qualité du sommeil » chez des rats exposés à des ondes de portable. Certains paramètres physiologiques des rats exposés sont différents de ceux d'un groupe témoin, mais « aucune conséquence comportementale ni pathologique consécutive aux expositions n'a été observée ». Une précédente étude de l'Ineris sur des rats concluait que

les ondes des portables « n'affectent pas le système neuro-inflammatoire ainsi que la mémoire ». ► L'Institut de veille sanitaire français se prononce : « *Aucun test ou examen clinique ne permet de poser un diagnostic, d'expliquer le mécanisme de développement des symptômes et de les relier à une exposition aux champs électromagnétiques. Ainsi, le seul critère de définition des cas est l'attribution par le patient, lui-même, des symptômes qu'il ressent.* »

2014

L'étude française Cerenat montre qu'il n'y a pas plus de tumeurs cérébrales chez les utilisateurs réguliers de portables et les non-utilisateurs. Il y aurait peut-être un doute pour les gros utilisateurs, mais les auteurs appellent à la

prudence dans l'interprétation de leurs résultats. Tout est basé sur des entretiens, donc sur le souvenir des personnes interrogées, et l'étude repose sur très peu de cas comparé à l'étude Interphone (voir plus haut).

ANOTER Les références de ces études et d'autres travaux sont disponibles sur notre site à l'adresse url.quechoisir.org/electro532

► personnes malades à la vue d'un téléphone ou d'une antenne. Pourquoi ne pas préciser qu'aucune ne peut dire si le téléphone en question contient ou non une batterie ou si l'antenne fonctionne ? Les EHS que nous avons sollicités ont tous refusé de nous montrer leur réactivité, y compris l'électrosensible auquel le Conseil général de l'Essonne, cas unique en France, verse une indemnité pour incapacité professionnelle. Qu'une personne repère une source d'ondes quand elle ressent un malaise est compréhensible : il y en a partout.

Étrange colloque à l'Assemblée nationale

Un colloque s'est tenu à l'Assemblée nationale le 16 octobre 2014, à l'invitation du député Europe Écologie-les Verts (EELV) Jean-Louis Roume-gas. Il a réuni plus de 400 participants, dont beaucoup d'électrosensibles. Le député a précisé en introduction que le Wi-Fi avait été coupé pour l'occasion. Comme il y avait des intervenants anglophones, des casques de traduction simultanée étaient disponibles. Ils fonctionnaient par ondes, apparemment sans gêner l'assistance tout comme les portables d'ailleurs. Il ressort du colloque que les symptômes de l'électrosensibilité sont les mêmes que ceux de « l'hypersensibilité chimique multiple », nouvelle pathologie en vogue, à peu près aussi mal définie que l'électrosensibilité. À propos de cette dernière, un des intervenants au colloque, l'Américain Martin Pall, a expliqué que les ondes jouaient sur la chimie du calcium et de l'oxyde nitrique, avec des conséquences sur le fonctionnement des cellules. Martin Pall dit avoir le remède : des antioxydants. Hasard providentiel, il en vend par l'intermédiaire de la société Nutri-cology. Il en a vanté les mérites à la tribune. Si ce n'est pas un conflit d'intérêts, cela y ressemble. Prompts à rejeter les avis de scientifiques renommés au motif qu'ils collaborent parfois avec les opérateurs (comme Bernard Veyret ou André Aurenge), les militants associatifs présents dans la salle n'ont pas relevé.

Il faut dire que certains d'entre eux ont aussi une activité rémunérée liée aux ondes. André Bonnin, membre fondateur de Robin des toits, a créé une structure nommée CQFD qui vend des mesures d'exposition aux champs électromagnétiques. Michèle Rivasi est députée Europe Écologie et vice-présidente de l'association appelée Centre de recherche et d'information indépendant sur les rayonnements électromagnétiques (Criirem). En tant qu'élue, elle appelle à la vigilance sur l'exposition aux ondes en affirmant l'existence de dangers et se bat pour la création de zones blanches. Mettant en doute la sincérité des mesures officielles, elle demande des « mesures indépendantes »⁽¹⁾. Le Criirem en propose, comptez 1 150 € pour une antenne-relais.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les pouvoirs publics communiquent sur le fait que les particuliers peuvent demander à leur mairie des mesures d'ondes à leur domicile. La prestation est présentée comme gratuite, ce qui n'est pas tout à fait exact : nous la payons tous, via un prélèvement sur nos abonnements de portables. Et comment interpréter les résultats obtenus, en l'absence de lien entre les ondes et une quelconque pathologie ? Sociologues, élus locaux, scientifiques, plusieurs des personnalités que nous avons interrogées ont accepté de nous répondre à condition de ne pas être citées. Nos confrères de *CanardPC* l'avaient déjà relevé dans un excellent dossier publié en juillet 2012 : le sujet est sous tension. Des personnalités qui mettaient en doute la nocivité des antennes-relais ont reçu des lettres d'insultes et ont été attaqués sur Internet. Un chercheur ainsi que le président de la Fédération française des télé-coms ont été menacés de mort.

Il conviendrait pourtant d'examiner la question sereinement, dans la mesure où se profilent des décisions potentiellement lourdes de conséquences pour les consommateurs. Une proposition de loi de la députée EELV Laurence Abeille reviendra devant l'Assemblée nationale en janvier 2015. Elle vise, entre autres, à proscrire le Wi-Fi dans les crèches et garderies, voire les écoles maternelles. Dépourvue de base scientifique, cette mesure de « précaution » est redoutable. D'une part, elle aura un coût pour la collectivité. Même s'il est faible unitairement, il faut le multiplier par quelque 50 000 établissements concernés. Ensuite, l'interdiction du Wi-Fi dans les structures d'accueil de la petite enfance peut générer la psychose. Pourquoi une protection s'il n'y a aucun risque ? Telle pourrait être la question.

Certains voudraient bannir le Wi-Fi des crèches et garderies

CRIIREM Une expertise qui décoiffe

De nombreux scientifiques refusent désormais de discuter des antennes-relais ou du Wi-Fi avec les associations lors de débats publics. Il n'est pas inutile d'examiner les raisons de ces réticences. Prenons le cas de Marc Filterman, membre du conseil scientifique du Criirem, qu'il représente devant la presse ou l'Agence nationale de sécurité

sanitaire (Anses). Dans ses livres et ses articles, il a défendu, entre autres, les idées suivantes : Ebola et le HIV sont des virus créés par des services secrets pour freiner la démographie de l'Afrique ; le tsunami de 2004 en Asie a été provoqué par l'explosion d'une étoile ; le lobby franc-maçon a participé au sabotage de 50 navires chargés

de déchets radioactifs en Méditerranée ; les anticyclones sont sous contrôle des Américains, qui ont provoqué des pluies diluviennes dans les pays qui s'opposaient à leur politique en Irak. Liste non exhaustive. Sans se prononcer sur la validité des thèses de Marc Filterman, il est évident que son registre n'est pas celui d'un banal scientifique.



Voile de protection pour les personnes se disant sensibles aux champs électromagnétiques.

En 2013, deux psychologues, l'Allemand Michael Witthöft et le Britannique James Rubin, ont montré que des reportages sur les dangers des ondes pouvaient rendre des gens malades.

Revenir « un siècle en arrière »

Il est aussi question de créer des zones blanches sans ondes en guise de refuge pour les EHS. Le projet le plus avancé concerne la commune de Saint-Julien-en-Beauchêne (Hautes-Alpes). Il est soutenu par le collectif Une terre pour les EHS et des élus EELV. L'idée serait de transformer en résidence une colonie de vacances de la Caisse d'allocations familiales située au lieu-dit Durbon. Les associations d'EHS se sont intéressées à Saint-Julien car deux femmes électrosensibles s'y étaient réfugiées en 2011, passant plusieurs mois dans une grotte. Le maire de Saint-Julien, Jean-Claude Vallier, a interdit l'accès à la grotte par arrêté en septembre 2014. Comme il le souligne, la zone n'est pas vraiment « blanche » : « *Les portables marchent mal à Durbon, mais ils marchent.* » Si jamais le projet avançait, l'élue redoute que les associations ne réclament la suppression des antennes-relais de la commune. « *Les gendarmes et les agents de l'Office national des forêts qui sont appelés à intervenir dans la zone ne l'accepteront pas*, prévient-il. *Sans parler des agriculteurs.* »

De son côté, Philippe Tribaudeau, président de l'association Une terre pour les EHS, a explicité sa conception du problème dans un documentaire diffusé par Arte le 19 octobre 2014. Il annonce comme une évidence qu'une partie de la population doit, pour son bien-être, revenir « un siècle en arrière », dans des zones d'où seraient bannis non seulement le Wi-Fi et les portables, mais également l'électricité. Comme si les souffrances inexplicables dataient de son invention... ♦

(1) Communiqué du 8 février 2012 mis en ligne sur son blog.